



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Vingtième session

Chiang Mai (Thaïlande), 18-22 février 2013

ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES PORTANT SUR LE TRAVAIL DU CCFICS

ACTIVITÉS DU COMITÉ SPS DE L'OMC EN 2011 ET 2012

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'OMC¹

1. Le présent rapport présenté à la 20^{ème} session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) contient un résumé des activités et décisions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (le "Comité SPS") depuis août 2011. Il met en lumière les travaux qui peuvent être pertinents pour le CCFICS.

2. Depuis le dernier rapport présenté à la 19^{ème} session du CCFICS, le Comité SPS a tenu une réunion ordinaire en octobre 2011² et trois réunions ordinaires en 2012.³ La première réunion de 2013 est prévue pour les 21 et 22 mars. Mme Miriam Chaves (Argentine) a assuré la présidence par intérim de la réunion de mars 2012. À la réunion de juillet 2012, Mme Maria Albarece (Philippines) a été nommée Présidente pour la période 2012-2013.

Problèmes commerciaux spécifiques

3. Le Comité SPS consacre une grande partie des travaux de chaque réunion ordinaire à l'examen de problèmes commerciaux spécifiques. Tout Membre de l'OMC peut soulever des problèmes spécifiques au sujet des prescriptions imposées par un autre Membre de l'OMC en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de préservation des végétaux et de santé des animaux. Les problèmes soulevés dans ce contexte sont généralement liés à la notification d'une nouvelle mesure ou d'une mesure modifiée, ou sont fondés sur l'expérience des exportateurs. Souvent, d'autres pays partagent les mêmes préoccupations. Aux réunions du Comité SPS, les Membres s'engagent généralement à échanger des renseignements et à tenir des consultations bilatérales afin de résoudre le problème identifié.

4. Un résumé des problèmes commerciaux spécifiques soulevés au cours des réunions du Comité SPS est établi chaque année par le Secrétariat de l'OMC.⁴ Au total, 344 problèmes commerciaux spécifiques ont

¹ Le présent rapport a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres de l'OMC ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

² Le rapport de la réunion d'octobre 2011 est reproduit dans le document G/SPS/R/64.

³ Le rapport de la réunion de mars 2012 est reproduit dans le document G/SPS/R/66, celui de la réunion de juillet dans le document G/SPS/R/67 et celui de la réunion d'octobre dans le document G/SPS/R/69.

⁴ La dernière version de ce résumé a été publiée sous la cote G/SPS/GEN/204/Rev.12. Ce document, qui est un document public, est disponible à l'adresse suivante: <http://docsonline.wto.org/>. Il est également possible de rechercher des problèmes commerciaux spécifiques à l'aide du Système de gestion des renseignements SPS à l'adresse suivante: <http://spsims.wto.org/>.

été soulevés au cours des 18 années écoulées entre 1995 et la fin de 2012, dont 32% étaient liés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

5. Au cours de la réunion d'octobre 2011 et des trois réunions tenues en 2012, 13 nouveaux problèmes commerciaux spécifiques ont été soulevés dans le cadre du Comité SPS:

- problème soulevé par l'Union européenne concernant les restrictions à l'importation de viande de porc et de produits d'origine porcine imposées par la Malaisie (PCS n° 323);
- problème soulevé par l'Inde concernant la prescription de la Chine en matière d'immatriculation et de contrôle des entreprises étrangères (PCS n° 324);
- problème soulevé par l'Équateur concernant la réglementation de l'UE sur le cadmium dans les fèves de cacao (PCS n° 325);
- problème soulevé par l'Inde concernant l'établissement par les États-Unis de LMR par défaut correspondant aux limites de détermination ou aux limites de quantification pour le riz basmati (PCS n° 328);
- problème soulevé par l'Inde concernant les méthodes d'essai appliquées par la Chine pour les additifs alimentaires (PCS n° 329);
- problème soulevé par les États-Unis concernant la fermeture de ports indonésiens (PCS n° 330);
- problème soulevé par la Chine concernant les limites appliquées par l'UE à la teneur en aluminium des produits à base de farine (PCS n° 331);
- problème soulevé par l'Inde concernant les LMR appliquées par le Taipei chinois au café torréfié en poudre (PCS n° 334);
- problème soulevé par l'Inde concernant la modification par l'Union européenne des essais sur les résidus de pesticides (PCS n° 335);
- problème soulevé par l'Union européenne concernant l'interdiction par la Russie d'importer des animaux vivants (réunion d'octobre 2012);
- problème soulevé par l'Australie concernant les prescriptions imposées par la Turquie en ce qui concerne l'importation de viande ovine (réunion d'octobre 2012);
- problème soulevé par l'Inde concernant des restrictions concernant les crevettes imposées par le Japon en raison de la présence de résidus d'antioxydants (réunion d'octobre 2012); et
- problème soulevé par les États-Unis concernant les permis délivrés par l'Indonésie pour les produits horticoles (réunion d'octobre 2012).

6. Quatorze questions concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, qui avaient déjà été soulevées, ont été à nouveau examinées entre octobre 2011 et la fin de 2012:

- problème soulevé par la Chine et les États-Unis concernant un système de liste positive mis en place par le Japon concernant les limites maximales de résidus pour les pesticides, les médicaments vétérinaires et les additifs alimentaires (PCS n° 212);
- problème soulevé par la Colombie, l'Équateur et le Pérou concernant l'application et la modification du règlement de l'UE relatif aux nouveaux aliments (PCS n° 238);

- problème soulevé par les États-Unis concernant les LMR de ractopamine dans les produits à base de porc appliquées par le Taipei chinois (PCS n° 275);
- problème soulevé par le Pérou concernant l'application et la modification du règlement de l'UE relatif aux nouveaux aliments (PCS n° 238);
- problème soulevé par le Mexique concernant la norme d'hygiène de la Chine pour les eaux-de-vie et les boissons alcooliques dérivées (PCS n° 278);
- problème soulevé par le Brésil concernant les LMR de pesticides fixées par le Japon (PCS n° 283);
- problème soulevé par la Chine et l'Inde concernant la Loi des États-Unis de 2009 sur l'amélioration de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (PCS n° 299);
- problème soulevé par les États-Unis concernant les restrictions imposées par la Turquie sur les produits dérivés de la biotechnologie (PCS n° 302);
- problème soulevé par l'Inde concernant les LMR appliquées par l'UE aux résidus de pesticides (PCS n° 306);
- problème soulevé par l'Inde concernant l'interdiction par le Japon de certains additifs alimentaires (PCS n° 307);
- problème soulevé par les États-Unis concernant l'interdiction des abats imposée par le Viet Nam (PCS n° 314);
- problème soulevé par la Norvège concernant les prescriptions en matière de quarantaine et d'essais imposées par la Chine pour le saumon (PCS n° 319);
- problème soulevé par les États-Unis concernant les restrictions à l'importation de viande fraîche imposées par les Philippines (PCS n° 320); et
- problème soulevé par Hong Kong, Chine et la Chine concernant le règlement de l'Union européenne sur les ustensiles de cuisine en plastique polyamide et mélamine (PCS n° 322).

7. À la réunion d'octobre 2012 du Comité SPS, l'Union européenne a indiqué que le problème qu'elle avait soulevé concernant les LMR appliquées par le Taipei chinois au café torréfié en poudre (PCS n° 334) – qui avait été soulevé initialement par l'Inde – avait été résolu.

Équivalence

8. En juillet 2004, le Comité SPS a achevé ses travaux sur des directives relatives à la mise en œuvre de l'article 4 de l'Accord SPS qui traite de l'équivalence, en réponse aux préoccupations soulevées par les pays en développement.⁵ Dans la Décision sur l'équivalence, le Comité SPS prend acte, entre autres choses, des travaux relatifs à la reconnaissance de l'équivalence entrepris au Codex, à l'OIE et à la CIPV et demande à ces organisations de poursuivre l'élaboration de directives spécifiques afin de préserver cette reconnaissance. L'équivalence reste un point permanent de l'ordre du jour des réunions du Comité.

9. Le représentant du Codex a régulièrement fourni au Comité SPS des renseignements actualisés sur les travaux du Codex dans ce domaine, et en particulier sur les travaux du CCFICS.

⁵ Document G/SPS/19/Rev.2.

Transparence

10. Les Membres de l'OMC sont juridiquement tenus de notifier les mesures SPS nouvelles ou modifiées qui s'écartent des normes internationales pertinentes, y compris les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Les recommandations du Comité SPS figurant dans les procédures recommandées révisées de 2008 en matière de transparence⁶ encouragent désormais la notification de toutes les mesures nouvelles ou modifiées même lorsqu'elles sont conformes aux normes internationales. Cette recommandation ne modifie pas les obligations juridiques qui incombent aux Membres de l'OMC, mais elle permettra d'améliorer la transparence en ce qui concerne l'application des normes, directives et recommandations adoptées par le Codex.

11. Depuis juin 2011, les autorités nationales responsables des notifications SPS peuvent remplir et présenter ces notifications en ligne au moyen du Système de présentation des notifications SPS (SPS NSS). Ce système permet d'obtenir des notifications plus précises et plus complètes et de réduire sensiblement le délai nécessaire à leur distribution par l'OMC. Les Membres de l'OMC intéressés doivent s'adresser au Secrétariat pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe. En janvier 2013, 37 Membres avaient demandé et obtenu un accès à ce système, et 23 d'entre eux avaient officiellement présenté des notifications au moyen du système.

12. Entre août et décembre 2011, 304 notifications SPS avaient été présentées à l'OMC; pour 206 de ces notifications, l'objectif identifié de la mesure prise était la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Sur l'ensemble des notifications SPS présentées au cours de cette période, 65 (62 ordinaires et 3 relatives à une mesure d'urgence) identifiaient une norme du Codex comme étant pertinente, en indiquant si la norme était appliquée ou s'il y était dérogé.

13. En 2012, 867 notifications de mesures SPS nouvelles ou proposées ont été présentées par les Membres de l'OMC; pour 534 d'entre elles, l'objectif identifié de la mesure prise était la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Sur l'ensemble des notifications SPS présentées en 2012, 188 (182 ordinaires et 6 relatives à une mesure d'urgence) identifiaient une norme du Codex comme étant pertinente, en indiquant si la norme était appliquée ou s'il y était dérogé.

Surveillance de l'utilisation des normes internationales

14. La procédure adoptée par le Comité SPS pour surveiller l'utilisation des normes internationales invite les pays à cerner les problèmes commerciaux spécifiques auxquels ils se sont heurtés du fait de l'utilisation ou de la non-utilisation des normes, directives ou recommandations internationales pertinentes.⁷ Ces problèmes, une fois examinés par le Comité SPS, sont portés à l'attention de l'organisme à activité normative compétent.

15. Le Comité a déjà adopté 13 rapports annuels sur la procédure de surveillance.⁸ Ces rapports résument plusieurs questions se rapportant aux normes qui ont été examinées par le Comité et les réponses reçues des organisations à activité normative compétentes. Le quatorzième rapport annuel a été adopté par le Comité le 11 juillet 2012.⁹

16. Depuis l'adoption du treizième rapport annuel en juillet 2011, aucune nouvelle question n'a été soulevée dans le cadre de cette procédure. En mars 2012, certains Membres ont soulevé, dans une communication conjointe qui était soutenue par de nombreux autres Membres de l'OMC, une préoccupation horizontale au sujet du nombre de mesures SPS ne reposant pas sur des normes, directives et recommandations internationales ou s'appuyant sur une justification scientifique inadéquate.¹⁰ Ces mesures restreignaient souvent indûment les échanges et répondaient manifestement à des objectifs qui n'étaient pas réputés légitimes au regard des règles commerciales internationales. En raison de ces préoccupations et afin

⁶ Document G/SPS/7/Rev.3.

⁷ Document G/SPS/11/Rev.1.

⁸ Ces rapports ont été distribués sous les cotes G/SPS/13, G/SPS/16, G/SPS/18, G/SPS/21, G/SPS/28, G/SPS/31, G/SPS/37, G/SPS/42, G/SPS/45, G/SPS/49, G/SPS/51, G/SPS/54 et G/SPS/56.

⁹ Document G/SPS/59.

¹⁰ Document G/SPS/GEN/1143/Rev.2.

que les objectifs de l'Accord SPS soient atteints, la communication visait à réaffirmer: i) la nécessité de directives, normes et recommandations internationales établies sur des bases scientifiques; ii) la nécessité de soutenir et de renforcer la confiance dans les organismes internationaux à activité normative dans le domaine SPS; et iii) la nécessité d'établir sur des bases scientifiques les mesures sanitaires et phytosanitaires qui entraîneraient un de protection plus élevé que celui qui serait obtenu avec des mesures fondées sur les normes, directives et recommandations internationales pertinentes.

17. À la réunion du Comité de juillet 2012, le Brésil a brièvement présenté une communication concernant l'augmentation de la demande d'avis scientifiques en vue de renforcer les systèmes de contrôle alimentaire.¹¹ Dans sa communication, le Brésil a encouragé les Membres de l'OMC à faire en sorte que le JECFA, la JMPR et la JEMRA disposent de ressources suffisantes pour mener à bien leurs tâches, en particulier en donnant des avis scientifiques internationaux, en effectuant notamment des évaluations des risques qui forment la base des normes internationales ainsi que de certaines réglementations nationales. L'Argentine, le Belize, le Canada, le Chili, les États-Unis et l'Union européenne ont appuyé cette communication et ont en particulier fait valoir le rôle crucial des organismes de conseil scientifique. Le Belize a souligné les capacités scientifiques limitées des pays en développement. L'Union européenne et le Chili ont insisté sur l'importance qu'il y avait à fournir des fonds suffisants à ces organismes de conseil scientifique. Le représentant du Codex a expliqué que le financement de son organisme était assuré grâce à un panachage de fonds extrabudgétaires et de fonds tirés des budgets ordinaires de la FAO et de l'OMC. La question du financement des organismes de conseil scientifique avait été traitée lors de la récente réunion de la Commission du Codex Alimentarius.

Examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS

18. Le Comité SPS a pour mandat d'examiner le fonctionnement et la mise en œuvre de l'Accord tous les quatre ans. Le deuxième examen de l'Accord a été réalisé en juillet 2005.¹² Comme le Comité en était convenu lors de son deuxième examen, il a examiné des propositions visant à faciliter le recours à des consultations et à des négociations *ad hoc* pour régler les problèmes commerciaux. Les avis des Membres sur ce mécanisme sont partagés, comme en témoigne la version actuelle du document de travail.¹³ À sa réunion d'octobre 2012, le Comité est convenu d'adopter une nouvelle approche en ce qui concerne les travaux portant sur une procédure de consultations *ad hoc*: les travaux réalisés entre les sessions se dérouleront dans le cadre d'un "groupe de travail" virtuel (ouvert à tous les Membres de l'OMC intéressés) et davantage de réunions informelles seront tenues en parallèle de la réunion du Comité de mars 2013. Chaque délégué était convenu de jouer un rôle actif dans la recherche de textes de compromis sur chacune des cinq principales questions de désaccord¹⁴, au moyen d'échanges par voie électronique.

19. Le Comité SPS a achevé le troisième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS en mars 2010. À la réunion informelle d'octobre 2010, les Membres étaient convenus d'examiner en priorité trois questions dans le cadre des travaux du Comité découlant du troisième examen: i) la coopération entre le Comité SPS et les trois organisations sœurs; ii) l'amélioration de la procédure pour la surveillance de l'utilisation des normes internationales; et iii) les procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation (article 8 et annexe C). Les Membres étaient invités à apporter leurs contributions sur les questions définies comme prioritaires.

20. Les Membres ont été incités à discuter de leur expérience des procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation. L'Union européenne a présenté son approche en matière d'audit et d'inspection SPS dans les pays tiers. L'Argentine a indiqué qu'elle revoyait actuellement les procédures d'audit sur place au national, et qu'elle pourrait présenter au Comité SPS les résultats de ces travaux lorsqu'ils seraient connus.

21. S'agissant de la coopération entre le Comité SPS et les trois organisations sœurs, le Secrétariat de l'OMC a organisé à Genève, le 17 octobre 2011, sur une proposition présentée par le Japon, un atelier sur la

¹¹ Document G/SPS/GEN/1165.

¹² Document G/SPS/36.

¹³ Document G/SPS/W/259/Rev.4 et son corrigendum.

¹⁴ 1) La nature obligatoire/facultative de la procédure; 2) les questions de transparence/confidentialité; 3) le rôle du facilitateur; 4) le calendrier de la procédure; et 5) le rapport avec l'AMNA/d'autres initiatives menées dans le cadre des négociations du Cycle de Doha.

coordination aux niveaux national et régional dans le domaine SPS. Cet atelier avait pour objectif de réunir des fonctionnaires chargés de la participation au Codex, à la CIPV et à l'OIE et de la mise en œuvre de l'Accord SPS pour une discussion technique approfondie sur les meilleures pratiques en matière de coordination aux niveaux national et régional. Dans son rapport succinct concernant l'atelier sur la coordination¹⁵, le Secrétariat de l'OMC a attiré l'attention sur deux recommandations spécifiques qui en étaient issues, à savoir la possibilité d'élaborer des lignes directrices relatives à une bonne coordination nationale et/ou un manuel des bonnes pratiques. De plus, le Comité SPS a officiellement accepté la proposition du Canada et du Japon visant à encourager les trois organisations sœurs à conjuguer leurs efforts sur les questions transversales, par exemple, entre autres, les procédures de certification, d'inspection et d'homologation et/ou l'analyse des risques.¹⁶

Assistance technique

22. À chacune de ses réunions, le Comité SPS demande que les Membres lui communiquent des renseignements concernant leurs besoins et leurs activités en matière d'assistance technique. Le Secrétariat de l'OMC présente également les activités qu'il propose ainsi que les cours et ateliers à venir.

23. En mars 2012, le Secrétariat de l'OMC a présenté un rapport intitulé "Activités d'assistance technique et de formation dans le domaine SPS", qui contient des renseignements détaillés sur toutes les activités d'assistance technique menées par le Secrétariat dans le domaine SPS entre le 1^{er} septembre 1994 et le 31 décembre 2011.¹⁷

24. Le Secrétariat de l'OMC a fait distribuer un document donnant des renseignements sur toutes les activités organisées en 2012 dans le domaine SPS, y compris le cours avancé, une activité de formation approfondie et pratique se déroulant à Genève à l'intention de fonctionnaires.¹⁸ Quatre ateliers régionaux sur l'Accord SPS ont été tenus en 2012. Le Secrétariat du Codex, ou des experts sur les questions relatives au Codex, ont apporté leur contribution aux ateliers régionaux et au cours avancé. Des séminaires nationaux sont organisés sur demande des Membres de l'OMC et des gouvernements accédants. On trouvera de plus amples renseignements sur les activités SPS à l'adresse suivante: <http://www.wto.org/sps/ta>.

Normes privées

25. Depuis juin 2005, le Comité SPS a examiné la question des normes privées et des normes commerciales à plusieurs occasions. Cette question avait initialement été soulevée par Saint-Vincent-et-les Grenadines au sujet des prescriptions d'EurepGAP (devenu depuis GlobalGAP) relatives aux pesticides utilisés sur les bananes destinées à la vente sur les marchés européens.

26. Plusieurs séances d'information informelles ont eu lieu en marge des réunions du Comité SPS. Un certain nombre d'organisations internationales travaillant sur la question des normes privées, dont l'OCDE et la CNUCED, ainsi que des groupes privés à activité normative, dont GlobalGAP, ont fourni des renseignements au sujet des normes commerciales et privées. Les Membres de l'OMC ont soulevé un certain nombre de préoccupations quant aux incidences qu'avaient les normes privées sur le plan du commerce et du développement ainsi que sur le plan juridique.

27. Un groupe de travail *ad hoc* a identifié les "actions possibles du Comité SPS en ce qui concerne les normes privées liées aux mesures SPS". Lors de sa réunion de mars 2011, le Comité a adopté cinq des six actions proposées par ce groupe de travail.¹⁹ Ces actions consistent à définir le champ des discussions sur ces normes privées et à favoriser l'échange de renseignements entre les différents acteurs du secteur, y compris le Comité SPS, les organisations internationales à activité normative compétentes, les Membres de l'OMC, les entités qui s'occupent des normes SPS privées et le Secrétariat de l'OMC.

¹⁵ Document G/SPS/R/65.

¹⁶ Document G/SPS/58.

¹⁷ Document G/SPS/GEN/521/Rev.7.

¹⁸ Document G/SPS/GEN/997/Rev.2.

¹⁹ Document G/SPS/55.

28. Aux réunions suivantes du Comité tenues en 2012, les Membres ont principalement discuté de l'élaboration d'une définition pratique des "normes privées liées aux mesures SPS" (mise en œuvre de l'action n° 1). À la réunion d'octobre 2012, les délégués ont accepté la demande du Président visant à ce qu'ils proposent de nouvelles idées pour l'élaboration d'une définition pratique, étant donné que les discussions sur le projet précédent²⁰ n'avaient pas permis des progrès suffisants. Plusieurs Membres sont d'avis que cette question ne relève pas du mandat du Comité SPS. Plusieurs autres Membres ont néanmoins échangé des renseignements sur les faits nouveaux pertinents et sur leurs interactions avec les organismes privés à activité normative. Le Belize a indiqué que les normes privées liées aux mesures SPS avaient une incidence sur chacun de ses produits agricoles d'exportation.

Règlement des différends

Les procédures de règlement des différends de l'OMC

29. Tout Membre de l'OMC peut faire appel aux procédures formelles de règlement des différends de l'OMC s'il estime qu'une mesure imposée par un autre Membre de l'OMC est contraire à l'un des Accords de l'OMC, dont l'Accord SPS. Si les consultations formelles sur ce problème ne donnent pas de résultat, un Membre de l'OMC peut demander qu'un groupe spécial soit établi pour examiner la plainte.²¹ Un groupe spécial composé de trois ou cinq personnes examine les arguments écrits et oraux présentés par les parties au différend et rédige un rapport dans lequel figurent ses constatations et recommandations juridiques. Les parties au différend peuvent faire appel d'une décision d'un groupe spécial auprès de l'Organe d'appel de l'OMC. Celui-ci examine les constatations juridiques du groupe spécial et peut les confirmer, les modifier ou les infirmer. Le rapport de l'Organe d'appel, comme les rapports des groupes spéciaux, est adopté automatiquement sauf consensus contraire.

30. Conformément à l'Accord SPS, lorsqu'un différend porte sur des questions scientifiques ou techniques, le groupe spécial devrait prendre l'avis d'experts scientifiques et techniques compétents. Des experts scientifiques ont été consultés pour tous les différends touchant à l'Accord SPS, à une exception. Les experts sont généralement choisis sur des listes fournies par les organisations à activité normative citées dans l'Accord SPS, à savoir le Codex, la CIPV et l'OIE. Les parties au différend sont consultées pour la sélection des experts et à propos des renseignements qui leur sont demandés.

Différends liés aux questions SPS

31. À la fin de 2012, plus de 450 plaintes avaient été formellement déposées dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Quarante d'entre elles comportaient une allégation de violation de l'Accord SPS et deux concernaient l'Accord proprement dit, bien qu'une telle allégation ne figure pas dans la demande de consultations.²² Dix-neuf plaintes portant sur 14 questions SPS ont été soumises à un groupe spécial.²³

32. Trois rapports de groupes spéciaux ont porté sur la réglementation relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires: i) l'interdiction par les CE des importations de viande d'animaux traités avec des hormones de croissance, contestée par les États-Unis et le Canada (*CE – Hormones*)²⁴; ii) les mesures des CE affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques, contestées par les États-Unis, le Canada et l'Argentine (*CE – Approbation et commercialisation des produits*

²⁰ Document G/SPS/W/265/Rev.2.

²¹ Un diagramme du processus de règlement des différends peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/disp2_f.htm.

²² Documents WT/DS320 et WT/DS321.

²³ Des résumés de tous les différends dans le cadre desquels l'Accord SPS a été cité figurent à l'adresse suivante: http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/dispu_agreements_index_f.htm?id=A19%23selected_agreement.

²⁴ Les rapports du Groupe spécial sont reproduits dans les documents WT/DS26/R/USA et WT/DS48/R/CAN. Le rapport de l'Organe d'appel est reproduit dans les documents WT/DS/26/AB/R, WT/DS48/AB/R.

biotechnologiques)²⁵; et iii) les mesures des États-Unis visant les importations de volaille en provenance de Chine (*États-Unis – Volaille*).²⁶

33. Le différend *États-Unis – Volaille* (Chine) a porté pour la première fois sur la question de l'équivalence (article 4 de l'Accord SPS). Dans cette affaire, la Chine a contesté la législation des États-Unis qui restreignait la capacité de leur Service de la sécurité sanitaire et de l'inspection des aliments (FSIS) d'effectuer des déterminations de l'équivalence en ce qui concerne le système chinois d'inspection de la volaille; or, sans cette détermination, aucun produit à base de volaille ne pouvait être importé dans le pays. La Chine a contesté la mesure des États-Unis au titre de plusieurs dispositions de l'Accord SPS, alors que les États-Unis ont fait valoir que puisque la mesure était fondée sur l'équivalence, elle était seulement assujettie à l'article 4 de l'Accord SPS. Le Groupe spécial a conclu que l'article 4 (équivalence) de l'Accord SPS n'était pas la seule disposition qui régissait le fonctionnement des régimes d'équivalence et a constaté que la mesure était incompatible avec plusieurs dispositions de l'Accord SPS. Il n'a pas été fait appel du rapport du Groupe spécial, qui a été adopté par l'Organe de règlement des différends en octobre 2010.

Faits nouveaux récents

34. Le 6 mars 2012, les États-Unis ont demandé l'ouverture de consultations avec l'Inde au sujet des mesures imposées par l'Inde à l'importation de divers produits agricoles en provenance des États-Unis à cause de préoccupations relatives à la grippe aviaire.²⁷ Après avoir tenu des consultations bilatérales, les États-Unis ont demandé, le 11 mai 2012, l'établissement d'un groupe spécial chargé d'examiner cette question. La composition du Groupe spécial n'a pas encore été arrêtée.

35. Le 3 juillet 2012, après que le Canada et la Corée aient notifié à l'ORD qu'ils étaient arrivés à une solution convenue d'un commun accord dans le différend *Corée – Viande de bœuf* (WT/DS391), le Groupe spécial (établi en 2009) a fait distribuer aux Membres son rapport dans lequel il était indiqué qu'une solution avait été trouvée. Cette affaire portait sur les restrictions liées à l'ESB imposées par la Corée sur la viande de bœuf et les produits à base de viande bovine en provenance du Canada.

36. Le 30 août et le 3 septembre 2012, l'Argentine a demandé l'ouverture de consultations avec les États-Unis sur deux questions distinctes concernant: i) certaines mesures affectant l'importation d'animaux, de viandes et d'autres produits d'origine animale en provenance d'Argentine; et ii) certaines mesures affectant l'importation de citrons frais en provenance du nord-ouest de l'Argentine. Le 17 décembre 2012, l'ORD a reporté l'établissement de ces deux groupes spéciaux, qui avait été demandé par l'Argentine au début du mois.

37. Les faits nouveaux relatifs à ces différends et à d'autres différends peuvent être consultés à l'adresse suivante: http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/dispu_f.htm.

Autres activités pertinentes – Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

38. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) est un programme mondial de renforcement des capacités et de coopération technique établi par la Banque mondiale, la FAO, l'OIE, l'OMC et l'OMS. D'autres organisations menant des activités de coopération technique dans le domaine SPS, des donateurs contribuant au STDF et des experts de pays en développement participent activement aux travaux du Fonds. Le STDF est géré et hébergé par l'OMC.²⁸

39. Le STDF aide les pays en développement à renforcer leur capacité à mettre en œuvre les normes, directives et recommandations SPS internationales dans le but d'améliorer leur situation sanitaire, zoonositaire et phytosanitaire et leur capacité à obtenir et à maintenir un accès aux marchés. Ce faisant, il

²⁵ Les rapports du Groupe spécial sont reproduits dans les documents WT/DS291/R, WT/DS292/R et WT/DS293/R. Il n'a pas été fait appel de ces rapports.

²⁶ Le rapport du Groupe spécial est reproduit dans le document WT/DS392/R. Il n'a pas été fait appel de ce rapport.

²⁷ Les mesures de l'Inde concernant la grippe aviaire interdisent l'importation en Inde de divers produits agricoles en provenance de pays dans lesquels a été signalée la présence de grippe aviaire à déclaration obligatoire à l'OIE (qu'il s'agisse des formes hautement pathogène ou faiblement pathogène).

²⁸ Des renseignements plus détaillés sur le STDF et ses activités, y compris sur ses projets et sur les dons pour l'élaboration de projets, sont disponibles sur son site Web, à l'adresse suivante: <http://www.standardsfacility.org>.

contribue à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement dans les pays en développement. Le STDF aide à accroître la sensibilisation, à mobiliser des ressources supplémentaires, à renforcer la collaboration et à identifier et diffuser les bonnes pratiques pour rendre plus efficace la coopération technique dans le domaine SPS. Il apporte également un soutien et un financement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets qui favorisent le respect des prescriptions SPS internationales.

40. Dans le cadre de sa fonction de coordination et de son rôle en tant que centre de bonne pratique, le STDF mène des recherches pragmatiques, élabore des outils et des directives pratiques et organise des activités thématiques présentant un intérêt pour les professionnels des questions SPS et pour la communauté commerciale au sens large. En 2012, une série d'activités ont été organisées sur divers sujets.

41. Les 12 et 13 juillet 2012, le STDF a organisé à Genève un séminaire sur le commerce international et les espèces exotiques envahissantes. Ce séminaire, qui a attiré 110 participants, a permis de faire mieux connaître les objectifs complémentaires de l'Accord SPS de l'OMC et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à sensibiliser au rôle de systèmes de contrôle SPS efficaces pour contribuer à protéger contre la pénétration d'espèces nuisibles, y compris de parasites, de maladies et d'autres espèces exotiques envahissantes.

42. Le STDF a facilité l'organisation d'une réunion conjointe avec la Commission de l'Union africaine (CUA) sur la coordination et le renforcement des capacités SPS à l'échelle régionale en Afrique, à Addis-Abeba (Éthiopie), le 28 septembre 2012. Environ 25 fonctionnaires de la CUA et de ses agences techniques, des représentants des communautés économiques régionales (CER) et des organisations internationales pertinentes chargés des questions SPS ont assisté à la réunion. Les participants ont débattu du rôle et de la fonction de la CUA, de ses bureaux techniques et des CER pour donner plus de valeur aux initiatives en matière de coordination et de renforcement des capacités SPS aux niveaux continental, régional et national.

43. Le STDF a poursuivi ses travaux consacrés à la mise en œuvre de l'analyse décisionnelle multicritères (ADM) pour éclairer la prise de décisions sur le renforcement des capacités et l'allocation de ressources dans le domaine SPS. Il a facilité la mise en œuvre de l'outil d'ADM au Viet Nam en septembre 2012 et a organisé un atelier régional à l'intention d'experts de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé et de la vie des animaux et/ou de la préservation des végétaux et du commerce des pays d'Asie et du Pacifique à Bangkok (Thaïlande), les 12 et 13 novembre 2012. L'outil d'ADM sera utilisé dans d'autres pays en 2013 et sera amélioré sur la base des informations en retour issues de son utilisation.

44. Le STDF a aussi entrepris des travaux préparatoires sur les liens existant entre les questions SPS et la facilitation des échanges. Ces travaux, qui doivent être réalisés en 2013, viseront à mieux faire connaître aux professionnels des questions SPS et aux fonctionnaires des douanes des pays en développement le rôle joué par les organismes chargés des questions SPS dans la facilitation des échanges et à identifier les principaux besoins et les possibilités et bonnes pratiques pour améliorer la collaboration entre organismes chargés des questions SPS en matière de gestion à la frontière.

45. Le STDF, en étroite collaboration avec la FAO et l'OMS, prévoit aussi, en 2013, de commander une étude des répercussions de l'assistance technique axée sur l'exportation dans le domaine SPS sur la situation nationale en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires. Le but sera de tirer des enseignements importants pour améliorer la conception et la mise en œuvre des futurs programmes d'assistance technique liée au commerce.

46. Le STDF organisera, en parallèle de l'Examen global de l'Aide pour le commerce de 2013, une activité visant à mieux faire connaître le rôle des partenariats public-privé pour surmonter les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement dans le domaine SPS dans les chaînes de valeur agro-alimentaires.

47. En novembre 2012, le STDF a lancé sa bibliothèque virtuelle, qui est une base centrale, accessible depuis le site Web du STDF, contenant des documents électroniques liés aux questions SPS, y compris les

évaluations des besoins SPS, les plans d'action, les matériels de formation, les évaluations de projets financés par le STDF et d'autres donateurs, les travaux de recherche et les articles de sources et d'éditeurs divers.

48. En tant que mécanisme de financement, le STDF fournit un financement sous forme de dons aux organisations publiques et privées des pays en développement qui cherchent à se conformer aux normes SPS internationales en vue d'obtenir ou de maintenir un accès aux marchés. Il offre deux types de financement sous forme de dons: les dons pour l'élaboration de projets et les dons pour la réalisation de projets.

49. Des dons pour l'élaboration de projets (DEP) limités à 50 000 dollars EU peuvent être accordés aux fins suivantes (seules ou en association): i) application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière; ii) réalisation d'études de faisabilité précédant l'élaboration du projet, afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés; et/ou iii) élaboration de propositions de projets susceptibles d'être financées par le STDF ou d'autres donateurs. Depuis sa création, le STDF a approuvé et financé 53 DEP au total.

50. Des dons pour la réalisation de projets allant jusqu'à 1 million de dollars EU au maximum sont disponibles auprès du STDF. Sont considérés d'un œil favorable les projets mettant l'accent sur un ou plusieurs des aspects suivants: i) l'identification, l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS, y compris les projets qui conçoivent et appliquent des approches novatrices et reproductibles; ii) les travaux du STDF concernant des sujets transversaux d'intérêt commun; iii) le recours à des approches régionales pour remédier à des contraintes SPS; et/ou iv) les approches collaboratives et interdisciplinaires axées sur l'interface/les liens entre la santé des personnes, la santé animale et la préservation des végétaux et le commerce et auxquelles participent au moins deux partenaires du STDF ou autres organisations pertinentes. Depuis sa création, le STDF a approuvé et financé la réalisation de 63 projets au total.